

nistration de ses dictz biens et enfans à sa dicte femme sans reddiction de compte ne prestation de relicqua, *Defendant* expressément a messieurs de la justice ne faire aucun inventaire de ses dictz biens, ains veult et entend que ses executeurs testamentaires cy après nommez desquelz il a playne et entiere confiance le facent au moingt de fraiz que faire se pourra, car advenant que la dicte de Roy voulut convoler en secondes nopces et non aultrement en ce cas le dict testateur luy ne legue et donne pour tous ses droicts noms raisons et actions qu'elle pourroit par cy apres quereller et demander à cause de la susdicte hereditie en ses sd. biens, pour une foys la somme de cent soixante six escuz d'or sol et deux tiers, *Et ce oultre* la constitution du doct de mariage qu'elle luy a aporte et l'augment que le dict testateur luy a donne en faveur du dict doct, dont a cest effect aura remis au dict mariage, *Laquelle* somme de cent soixante six escuz d'or sol et deux tiers avec le dict doct et augment le dict testateur veult et ordonne estre payés baillés et deslivrés à la dicte de Roy, cas advenant quelle vouldist convoler a secondes nopces comme dict est par ses dictz enfans et héritiers sus nommés scavoir le dict doct et augment aux termes portés par le dict contract de mariage et les dict cent soixante six escuz dor sol et deux tiers ainsi qu'il sera advisé estant toutefois au moingt d'interestz de ses dictz enfans par les sdicts executeurs testamentaires, la faisant en ça sa heritiere particulière sans que par cy après elle puyse quereller aultre chose a cause de la dicte hereditie cy dessus par luy faicte qui demeurera estaincte, *Et la ou elle ne se vouldroit* remarier ains demeurer en viduite et quelle ne se peut comporter modestement avec ses sd. enfans et que iceulx enfans ne luy vouldissent porter tel honneur et reverence qu'enfans doibvent au père et mère tellement quelle fust contraincte se retirer à part pour fayre son myeux, *En ce cas* le dict testateur veult qu'elle preigne à soy sa